Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DDHEU_25_12_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DDEHU-25-12-02

OBJET : Site industriel de Pouldavid – Bâtiment B – Douarnenez
Etude programmatique et programme opérationnel

Rapporteur : Marc RAHER

Douarnenez communauté est devenu propriétaire le 6 juillet 2021 d'un ensemble immobilier bâti à usage d'atelier industriel situé dans la zone industrielle de Pouldavid à Douarnenez, ayant façade sur la rue du Pont Dinou à l'avant et une façade sur la rue de Terminic à l'arrière et composé de :

- Un terrain entièrement clos comprenant quatre parcelles contigües cadastrées BI n°50, 51 et 52 pour une surface respective de 1 500, 2 486 et 5 014 m², soit une surface totale de 9 000 m² à usage d'assiette de bâtiments, espaces bitumés servant de cours et stationnements, espaces verts.
- Cinq bâtiments industriels dénommés A à E, de diverses époques et d'états différents représentent une surface bâtie totale de 5 000 m².

Le bâtiment E a été démoli en 2022. Le bâtiment A a fait l'objet d'une opération de réhabilitation et de division en trois cellules artisanales. Les bâtiments C et D ont été cédés à la Ville de Douarnenez en mai 2025.

Dans le cadre du programme PAF (Programmation Active en Finistère) proposé par le CAUE, Douarnenez communauté a missionné le cabinet d'architectes Bem Bem afin de réaliser une étude de préfiguration du bâtiment B pour l'installation éventuelle du Pôl.e audiovisuel à Pouldavid, et d'insertion de cet ancien site industriel dans le quartier.

Cette étude a été menée en 3 séquences de résidences des architectes sur site, en lien direct avec le Pôl.e Audiovisuel en tant que potentiel futur maître d'usage du bâtiment. Elle s'est achevée en juin 2025 et a fait l'objet d'une restitution sur site fin juin 2025. Les conclusions finales ont été formalisées par un livrable remis fin septembre 2025. Enfin, une présentation a été faite en séance plénière le 14 octobre 2025 lors de laquelle le Pôl.e

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DDHEU_25_12_02-DE

Audiovisuel a également présenté sa structure, la filière audiovisuelle et le projet « Archipel des récits ».

Bien que la réponse apportée par l'Etat au projet « Archipel des récits » n'interviendrait qu'à la fin du premier semestre 2026, la mise en œuvre du projet doit s'appuyer sur une progression par étapes. Afin de poursuivre le travail déjà engagé au premier semestre 2026, il est proposé de consolider l'étude de préfiguration en la transformant en programme opérationnel pour la réhabilitation de la halle du bâtiment B, mais également en définissant des programmes pour la partie Bureaux et pour l'aménagement des abords. Ce travail supplémentaire aboutirait à la rédaction du cahier des charges et la préparation du marché pour la consultation d'un maître d'œuvre. Le délai programmé pour cette mission est de 6 mois.

Il a été demandé au cabinet d'architectes Bem Bem d'établir un devis pour cette mission complémentaire ; devis d'un montant de 19 950 € TTC comprenant également la mission d'accompagnement de Douarnenez communauté à la sélection des candidatures de maîtrise d'œuvre.

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement et développement du 17 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** la poursuite des études d'aménagement du bâtiment B et des abords du site par la réalisation d'une étude opérationnelle et de définition des programmes de travaux, ainsi que la rédaction du marché de maîtrise d'œuvre,

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Henri SAVINA

